

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Autant que je sache, il n'y a aucun mystère à ce sujet. Le premier ministre du Manitoba est venu me voir avant-hier. Nous avons parlé de différentes questions mais je n'ai aucun rapport à présenter à la Chambre à ce propos.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a-t-il lu la *Free Press* de Winnipeg du 23 mars où il est question du mystère entourant ce voyage à Ottawa et où il est dit que le premier ministre ne pouvait dévoiler aucun renseignement?

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est là une de ces questions qui ont fait l'objet d'une polémique et à mon avis elle est sans aucun doute irrégulière. Cette question a pour seul objet de rechercher une confirmation.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne voulais pas obtenir une confirmation. Je demandais simplement au ministre s'il avait lu cette nouvelle.

M. l'Orateur: S'il en est ainsi, la question manque peut-être tout à fait d'à-propos.

LES SUBSIDES

La Chambre, formée en comité des subsides sous la présidence de M. Flynn, passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 24 mars, du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'accorder à Sa Majesté une somme n'excédant pas \$603,488,902.52, représentant: a) le sixième du total des montants inscrits dans le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1961, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit \$593,558,978.34; b) les sept douzièmes du montant du crédit 212 dudit budget des dépenses, soit \$904,166.67; c) le tiers du montant du crédit 36 dudit budget des dépenses, soit \$216,666.67; d) le sixième du montant global des crédits 176, 183 et 184 dudit budget des dépenses, soit \$615,247.00; e) le douzième du montant global des crédits 62, 263, 367, 394, 460 et 463 dudit budget des dépenses, soit \$8,193,843.84,—ladite somme devant être prise sur les affectations de l'année financière se terminant le 31 mars 1961.

M. le président: Vais-je me dispenser de donner lecture de la résolution?

Des voix: Oui.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Argue: Monsieur le président, juste avant dix heures hier soir, l'honorable député de Vancouver-Est a soulevé la question de la ségrégation raciale en Afrique du Sud. Je crois que tous les Canadiens sont unanimes à l'égard de ce problème très difficile. Les Canadiens et les partis politiques représentés ici estiment, je crois, que le gouvernement de l'Afrique du Sud commet une erreur en ne traitant pas sur un pied d'égalité la population de couleur de cette grande nation.

J'ai bien l'impression qu'au Canada nous avons une attitude différente quant aux mesures à prendre par le gouvernement et à la façon générale dont le pays doit aborder ce grand problème. Ce problème ne se fonde pas uniquement sur le principe essentiel de l'égalité de traitement pour toutes les races. Il faut aussi tenir compte de la conjoncture mondiale. Bien des nations nouvelles et indépendantes naissent et se développent dans le monde, surtout en Asie et en Afrique. Il est de la plus haute importance que les pays démocratiques, les nations de race blanche en particulier, n'aient pas l'air de s'opposer à cette évolution importante et réconfortante. Que les nations démocratiques, le Canada par exemple, semblent opposées à cette évolution naturelle, tout le régime démocratique s'en trouvera compromis dans l'avenir, ce qui ne manquera pas d'affaiblir le monde occidental, sans oublier les nations du Commonwealth.

Donc, pour bien des raisons, il est essentiel que le Canada proteste énergiquement et clairement contre la ségrégation raciale en Afrique du Sud. Par sa déclaration de ce matin, le premier ministre a montré que son gouvernement n'appuie pas les politiques raciales du gouvernement de l'Afrique du Sud. Mais, à mon avis, cela corrobore une conviction que nous, membres du parti social-démocratique, partageons, et que nous estimons pouvoir fonder sur des preuves, savoir que la ligne de conduite du gouvernement, à cet égard, est empreinte d'une douceur inutile, et que, par le passé, le gouvernement ne s'est pas carrément opposé aux politiques mises en œuvre. J'ai compulsé le compte rendu des débats et des votes aux Nations Unies. J'ai ici le texte de la résolution présentée l'an dernier à l'Assemblée générale, et le vote qui a suivi. La résolution est ainsi conçue:

Se rappelant sa résolution n° 1248, du 30 octobre 1958, sur la question du conflit racial qui avait surgi en Afrique du Sud par suite des mesures d'*apartheid* adoptées par le gouvernement de l'Union sud-africaine,

Profondément convaincu que les préjugés ethniques et la ségrégation vont à l'encontre du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

Considérant que les politiques gouvernementales qui intensifient ou tendent à maintenir les préjugés ethniques nuisent à la bonne entente internationale,

Constatant avec inquiétude que la politique d'*apartheid* est encore maintenue,

1. S'oppose à la continuation ou maintien des préjugés ethniques dans toute partie du monde;

2. Exhorte solennellement tous les États membres à conformer leurs politiques à leur obligation, aux termes de la charte des Nations Unies, de favoriser le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

3. Exprime son profond regret et sa vive inquiétude de ce que le gouvernement de l'Union sud-africaine n'ait pas donné suite aux appels de